



Sète, le 13 décembre 2022

Monsieur Fabrice Belargent
Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
Place Pierre Flotte
34000 Montpellier

Objet : Relaxe du maire de Sète et enquête sur la SA ELIT.

Monsieur le Procureur,

Nous avons appris avec stupeur la relaxe du maire de Sète dans l'affaire des rémunérations irrégulières du directeur général des services de la ville. La justice est indépendante mais il est difficilement compréhensible qu'un maire, qui a la responsabilité de prendre des décisions, de signer des arrêtés, puisse être reconnu ignorant et irresponsable de ces faits. La réponse défavorable qu'avait adressée le préfet de l'Hérault au maire de Sète, lorsqu'il l'avait questionné sur la légalité d'un cumul d'emplois fonctionnels dans l'hypothèse d'une mutualisation du service de DGS, ainsi que votre réquisitoire, mettent en évidence la responsabilité du maire. La confiance de nos concitoyens envers les élus politiques et nos institutions Républicaines est de plus en plus mise à mal face à l'incompréhension de telles décisions. Comment expliquer en effet que des décisions prises en dehors de la législation n'auraient finalement aucune conséquence sur les individus qui en sont responsables ?

Si cette décision de relaxe se fonde sur la persistance d'un doute dans sa responsabilité, nous portons espoir que ce doute se dissipe à travers une nouvelle instruction dans le cas où vous décideriez de faire appel de cette décision. Cela nous paraît être une nécessité suite à ce jugement « par défaut » du fait de l'absence de preuves.

Par ailleurs, nous avons appris que la brigade financière de la police judiciaire enquêtait actuellement suite au rapport de la Chambre Régionale de la cour des comptes sur la société d'économie mixte la SAELIT. Est-il légalement possible d'avoir confirmation de cette enquête afin de ne pas accorder de crédits aux différentes rumeurs ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Procureur, l'expression de nos salutations républicaines.

P/O
Mesdames les Conseillères Communautaires et Municipales
Véronique Calueba et Laura Seguin